

COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINÉE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 À 20H30

Présents :

Josiane BORGOGNO, Maire,
Christel GIOVANDO, 1ère Adjointe,
Mireille PISCINA, 3ème Adjoint,
Jean MERRA, Conseiller Municipal,
Francesco FIORENZA, Conseiller Municipal,
Christine POILANE, Conseillère Municipale,
Anne-Marie ZIMMERMANN, Conseillère Municipale,

Absents :

Laurent RICHER, 2ème Adjoint procuration à Madame Christel GIOVANDO
Anthony CHEMIN, Conseiller Municipal, absent non excusé,

Secrétaire de séance : Anne-Marie ZIMMERMANN,

La séance est ouverte à 20h30.

Ordre du jour :

Avec délibérations :

1) Approbation de la convention de service commun entre la Métropole NCA et la Commune de Saint Sauveur sur Tinée dans le cadre de l'instruction des permis de conduire et des autorisations d'urbanisme.

Vote à l'unanimité.

2) Approbation d'une convention correspondant à un cadre partenarial entre la Métropole NCA et la Commune de Saint Sauveur, sur le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social sur le territoire de la Métropole.

Vote à l'unanimité.

3) Approbation d'une proposition de prix pour la réfection de la façade de l'ancien abattoir.
Devis entreprise MANNUCCI d'un montant de 17 747,00 € HT,

Vote à l'unanimité.

4) Approbation de l'aménagement de la forêt communale de Saint Sauveur sur Tinée par l'Office Nationale des Forêts, pour la période 2016 – 2035.

Vote à l'unanimité.

5) Approbation de la démission de ses fonctions de 1ère Adjointe par Christel GIOVANDO qui reste conseillère municipale.

Vote à l'unanimité.

6) Madame le Maire propose de ne pas nommer un nouvel adjoint compte tenu du délai très court jusqu'aux prochaines élections municipales et précise qu'il est nécessaire d'avoir un premier adjoint présent et disponible régulièrement sur la commune. La loi l'y autorisant, elle propose Mireille PISCINA actuellement 3ème adjointe en tant que 1ère adjointe, Laurent RICHIER restant 2ème adjoint.

1 abstention : Christel GIOVANDO

Vote à la majorité.

Sans délibération :

Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux en date du
7 mai 2019 : non présenté,
26 juillet 2019 : non présenté.

M. Jean MERRA, Conseiller Municipal, est chargé par Madame le Maire de s'occuper des différentes obligations et conditions pour lancer un appel d'offres à candidature dans l'exploitation du Bar Tabac.

Madame le Maire explique les suites données dans les travaux entrepris par la Commune.

1) Confortement des piliers du pont de la Bergio :

Le marché a été déclaré infructueux, trop cher mais justifié par les difficultés d'accessibilité de mise en place des palplanches.

l'Office National des Forêts, maître d'œuvre demande d'autres propositions détaillées et moins onéreuses, aux entreprises par le biais **d'un** nouvel appel d'offres.

A noter : Compte tenu du débit important de la rivière, les travaux sont reportés au printemps 2020.

2) Parcours de santé : En cours,

3) Façade de la maison des Associations : En cours,

Mise en peinture à compter du 16 septembre 2019. Madame le Maire a demandé à l'entreprise en charge des travaux de prévoir une « Casquette » protégeant la façade de la pluie.

4) Gardes-corps et enrobé à la montée du cimetière :

Longrine béton, grille avaloir eaux pluviales et enrobé. Fait
En cours, garde-corps.

5) Façade maison de l'olivier : en cours.

Les travaux débutent le 19 septembre 2019 par la pose de l'échafaudage.

6) Remplacement des volets de la maison de l'Olivier : En cours.

7) Remplacement des volets de la mairie : En cours.

Pose prévue courant octobre 2019 par l'entreprise

8) Remplacement des garde-corps au début du chemin de Salvaire :

Longrine faite,

En cours : Pose garde-corps.

9) Pavage du cimetière :

Travaux terminés, quelques ajustements. Madame le Maire charge M. Jean MERRA de contacter l'entreprise et d'aller sur le site.

10) Réfection de la cage d'escalier de la Mairie :

Prévu courant octobre 2019.

11) Travaux rénovation des locaux du Bar Tabac :

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 septembre 2019 en présence de M. BIDART, architecte.

3 lots ont été déclarés infructueux :

- lot cloisons,
- lot menuiserie bois,
- lot peinture.

L'architecte fera parvenir son analyse fin semaine 38.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame le Maire remercie le conseil municipal et lève la séance à 23 heures